



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 70745

Texte de la question

M. Henri Nayrou attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes de diverses associations de jeunesse et d'éducation populaire. L'agence éducation emploi et formation (AEF) a en effet annoncé le gel d'une partie de son budget, ce qui se traduirait par un manque de 10 à 15 millions d'euros pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents. Une telle perspective signifierait une diminution de 50 à 100 % des sommes indispensables allouées pour maintenir l'activité des associations nationales et têtes de réseau, ainsi que des associations impliquées au niveau local. Il serait regrettable qu'une telle coupe budgétaire mette en péril de nombreuses associations jouant un rôle si fondamental. Aussi, il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend reconsidérer ces perspectives financières et consolider les crédits destinés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative, ainsi que le lancement, en 2005, de la conférence nationale de la vie associative, témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), leur ont été récemment présentées lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70745

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7303

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8573